

DOSSIER DE PRESSE



Santé et Travail

Faire face au risque de désinsertion professionnelle

Le 13 septembre 2018

De 8h45 à 12h30

Espace Van Gogh 62 quai de la Râpée 75012 PARIS

Contact : Cécile ESPAIGNET

SOMMAIRE

Communiqué de presse	4
Programme	6
Des constats inquiétants : entre 1 et 2 millions de salariés menacés par le handicap ou la maladie !	
Une multiplication de rapports sur la santé au travail	9
La Mutualité française en Ile-de-France	13

Paris, le 3 septembre 2018

Faire face au risque de désinsertion professionnelle Sujet des 2^{ème} rencontres franciliennes « Place de la Santé »

La santé au travail, au cœur de la rentrée sociale

Alors qu'en 2017, l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) estimait entre 5 et 10% la proportion de salariés menacés de désinsertion professionnelle en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, le gouvernement a multiplié, en 2018, les demandes de rapports sur les sujets de prévention de la santé au travail : le « rapport Gillot » sur la sécurisation de l'emploi des personnes en situation de handicap, le « rapport Lecocq » pour améliorer l'efficacité de la prévention des risques professionnels et le « rapport Frimat » sur la prévention de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux.

La santé au travail se trouve donc en première ligne à l'occasion de cette rentrée sociale, d'autant qu'avec le vieillissement de la population active lié au recul de l'âge légal de départ à la retraite, le nombre de personnes concernées par le risque de désinsertion professionnelle va encore augmenter.

En effet, une population active plus âgée est davantage soumise au risque d'inaptitude en raison de l'augmentation des maladies chroniques et de l'usure professionnelle. La menace de se retrouver alors en non emploi est bien réelle.

Concentrant près d'1/4 des salariés du territoire national (6 millions d'emplois), l'Ile-de-France est particulièrement concernée par cette problématique de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi comme l'atteste ces guelques chiffres :

En 2017, 1 440 000 avis ont été réalisés par les médecins des services interentreprises de santé au travail ; 10% de ces avis ont concerné des inaptitudes avec restriction ou aménagement de poste.

C'est dans ce contexte que la Mutualité française lle-de-France a souhaité réunir les différents professionnels du sujet afin de comprendre les enjeux à la fois sociaux et économiques de cette problématique qui révèle, bien souvent, un manque de coordination des structures relevant des différents « volets » : soins, social et professionnel.

Cette rencontre aura lieu le :

Jeudi 13 septembre 2018 de 9h00 à 12h30

A l'Espace Van Gogh - 62 quai de la Rapée - 75012 PARIS

Dans la dynamique « Place de la Santé » enclenchée en 2018, la Mutualité française Ile-de-France souhaite poursuivre ces moments de partage et de complémentarité des visions et des actions autour des problématiques de santé et d'accès aux soins sur le territoire francilien.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de la Mutualité française lle-de-France

Présidée par Frédéric GOUËDARD, la Mutualité française lle-de-France fédère 240 mutuelles sur la région. Il s'agit de complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) (établissements hospitaliers, centres de santé médicaux et dentaires, centres d'optique, centres d'accoustique, EHPAD, services d'aide à domicile, structures tournées vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées etc...).

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Avec une centaine de SSAM en Ile-de-France, les mutuelles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins dans les territoires, à un tarif maîtrisé.

La Mutualité française en lle-de-France est un acteur régional reconnu de prévention et promotion de la santé. Elle mène près de 400 actions par an sur le territoire avec de nombreux acteurs de la santé et de la protection sociale.

5,1 millions de personnes sont protégées par une mutuelle en lle-de-France, soit près un Francilien sur deux.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investi en faveur de leurs adhérents.

Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Elles sont des acteurs historiques de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Animation : François DESRIAUX, rédacteur en chef de la revue Santé et Travail

8h45: accueil café

9h15: Introduction

Frédéric GOUËDARD, Président de la Mutualité française Ile-de-France

9h20 : Eléments de contexte

Dominique GILLOT, Présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

9h30: Table ronde 1

Les enjeux de la prévention de la désinsertion professionnelle

- Dominique Gillot (Présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées – Auteure du rapport « Sécuriser les parcours, cultiver les compétences, préserver nos aidants ».
- Francis LEMIRE, ingénieur conseil régional adjoint CRAMIF
- Emmanuelle PARADIS, chef de projet prévention et santé au travail CHORUM
- Christophe MAZABRAUD, directeur du centre de réadaptation professionnelle
 Jean Moulin
- Un représentant de l'ARACT Ile-de-France (à confirmer)

11h00: Table ronde 2

L'importance du dialogue social dans la prévention de la désinsertion professionnelle

- Martine KERYER, secrétaire nationale santé au travail et handicap à la CFE CGC
- Jean-Louis ZYLBERBERG, membre du Conseil régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) - URIF CGT
- Un représentant de la CFDT Ile-de-France (à préciser)
- Bernard GAÏSSET, MEDEF

12h30: Conclusion

Eric MARAZANOFF, Secrétaire général de la Mutualité française Ile-de-France.

Entre 1 et 2 millions de salariés menacés par le handicap ou la maladie !

Ce sont les estimations de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans <u>un rapport</u> de décembre 2017 commandé par les pouvoirs publics, s'intitulant « la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés ».

Un à deux millions de personnes, soit 5 à 10% des salariés, sont menacées à court moyen-terme, par un risque de désinsertion professionnelle du fait d'un handicap ou de la maladie.

Les actions de maintien dans l'emploi ou en emploi ont pour objectif de permettre à des personnes dont le handicap ou les problèmes de santé restreignent l'aptitude professionnelle, de rester en activité, ou de la reprendre dès consolidation soit par un aménagement de leur emploi, soit par un changement d'activité ou d'emploi.

Le maintien <u>dans</u> l'emploi recouvre le maintien sur le poste - grâce à des aménagements - ou dans l'entreprise. Le maintien <u>en</u> emploi élargit le champ au reclassement dans une autre entreprise voire à la réorientation professionnelle.

Une population mal cernée...

L'IGAS souligne cependant qu'il n'y a aucune mesure directe du nombre de salariés en risque de désinsertion professionnelle. 900 000 personnes bénéficient d'une reconnaissance administrative du handicap. Pour autant ce sont au total près de 2,3 millions de personnes qui déclarent un problème de santé durable et des difficultés importantes dans les tâches quotidiennes.

En 2012, 850 000 avis d'aptitude avec réserve et 160 000 avis d'inaptitude ont été prononcés par les médecins du travail pour des salariés du privé.

Le rapport fait état que 95% des inaptitudes prononcées par les services de santé au travail aboutissent à un licenciement.

Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite et donc le vieillissement de la population active, le nombre de personnes concernées par le risque de désinsertion professionnelle ne va cesser de croître.

Au niveau national, la prévention primaire est privilégiée pour limiter ou retarder l'apparition des difficultés les plus fréquentes (troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux), tout en améliorant aussi le maintien en emploi lorsque le problème de santé est avéré.

Pour autant, l'IGAS souligne que les représentants des salariés ne se sentent pas suffisamment armés sur des questions complexes et sensibles. Le rapport met également en évidence la difficulté de coordonner les nombreux acteurs internes et externes, ainsi que l'hétérogénéité des dispositifs et expérimentations menés au sein des territoires.

Face à ces différents constats, l'IGAS a formulé une trentaine de recommandations à destination des acteurs nationaux et des employeurs autour de 4 objectifs principaux :

- Mieux informer et promouvoir des interventions plus précoces ;
- Mieux prendre en compte les salariés en risque de désinsertion professionnelle dans les entreprises (en développant le dialogue social dans le cadre des négociations sur la qualité de vie et la santé au travail) et dans les dispositifs de droit commun de l'emploi et de la formation professionnelle;
- Renforcer l'investissement des services de santé au travail et mieux coordonner les acteurs ;
- Améliorer certains dispositifs et développer de nouvelles formes d'intervention.

4 rapports sur la santé au travail remis au gouvernement entre juin et août 2018

Le « rapport Gillot » de juin 2018 : « Sécuriser les parcours, cultiver les compétences, préserver nos aidants ».

En octobre 2017, les ministres de la santé, du travail et la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées (Agnès Buzin, Muriel Pénicaud et Sophie Cluzel) ont confié à la Présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Dominique Gillot, une mission sur la situation des personnes handicapées dans l'emploi et la conciliation entre le rôle d'aidant et la vie professionnelle.

Les propositions de ce rapport devaient notamment alimenter le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (projet de loi PACTE).

Ce rapport part du constat que notre société ne prévient pas suffisamment, ni ne s'occupe des processus de désinsertion professionnelle que vivent les personnes handicapées du fait de leur handicap ainsi que les proches aidants.

Le rapport souligne les expériences positives proposées par le secteur associatif « source de créativité et d'innovation ». Il appelle à « conforter la vocation spécifique des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les entreprises adaptées (EA) » en privilégiant « les logiques de parcours du milieu protégé au milieu ordinaire avec garantie de retour éventuel ».

Côté aidant, le rapport Gillot note le peu d'incitations faites aux entreprises pour reconnaître la surcharge de travail que représente le rôle d'aidant pour leurs salariés. Il appelle à la création d'un « cadre unifié du statut du proche aidant » qui soit protecteur.

Le rapport appelle à une meilleure information et à un meilleur accompagnement des personnes (simplification des démarches) mais également à une mobilisation des employeurs et à la rénovation des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi.

Le « rapport Lecocq » d'août 2018 : « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »

En janvier dernier, le Premier Ministre a confié à la députée Charlotte Lecocq, le soin de conduire, avec Bruno Dupuis et Henri Forest, une mission relative à la santé au travail. Les objectifs de cette mission portaient en premier lieu sur l'évaluation de la performance de notre système de prévention des risques professionnels, et en second lieu sur les leviers, notamment organisationnels, permettant d'améliorer cette performance.

Le constat fait par ce rapport converge avec celui de l'IGAS et de Dominique Gillot : le système serait trop complexe et les acteurs multiples, ce qui nuirait à la compréhension et à l'efficacité du dispositif.

La principale préconisation du rapport consiste en la simplification de l'accès aux différents acteurs liés à la santé au travail grâce, notamment, à la création d'une structure unique de prévention baptisée « France Santé travail » qui réunirait l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)

Autres propositions : la création d'une structure régionale de droit privé regroupant les services de santé au travail interentreprises (SSTI) et les autres acteurs de la prévention ainsi qu'une refonte des modes de financement.

Au niveau régional, le rapport recommande la création d'un guichet unique pour les entreprises, qui réunirait les compétences des ARACT, des agences régionales OPPBTP, des agents des CARSAT (CRAMIF en IDF) affectés aux actions de prévention et les services de santé au travail interentreprises. Il s'agirait de structures de droit privé ayant une mission d'intérêt général qui seraient les interlocuteurs privilégiés de proximité des entreprises leur permettant de bénéficier d'une offre globale de services : suivi individuel obligatoire de l'état de santé des travailleurs, accompagnement pluridisciplinaire en prévention des risques et de promotion de la santé au travail, aide au maintien dans l'emploi....

Ces structures régionales seraient financées par une cotisation unique « santé travail » pour les employeurs, directement recouvrée par les Urssaf qui pourrait regrouper les contributions des entreprises avec celles des AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles).

Ces ressources iraient dans un unique « fonds social de la prévention », géré par l'Assurance Maladie, comprenant les fonds de l'Etat et de la branche AT-MP affectés à la prévention, ceux issus de la cotisation versée pour le financement des structures régionales de prévention, une part provenant du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, mais aussi une quote-part des fonds provenant des organismes complémentaires santé recommandés, au titre de la contribution de 2% sur les cotisations consacrées à un degré élevé de solidarité.

Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que les conclusions de ce rapport – critiqué par certaines organisations syndicales - allaient alimenter les réunions bilatérales avec les partenaires sociaux en vue de l'élaboration d'un programme de travail en matière sociale.

Le « rapport Frimat » rendu public en août 2018 sur la prévention et la traçabilité du risque chimique.

Demandé par le gouvernement et confié à Paul Frimat, professeur de médecine du travail à l'université Lille 2, ce rapport s'intéresse à la prévention des expositions des travailleurs aux agents chimiques dangereux.

Rendu public en août, (bien que daté du mois d'avril) ses 23 recommandations ont une tonalité différente de celles figurant dans le rapport rendu par la mission « Lecocq » sur l'organisation de la prévention des risques professionnels. Alors que le premier rapport privilégie l'accompagnement des entreprises, Paul Frimat préconise surtout de mieux faire respecter la réglementation, quitte à employer des moyens coercitifs.

Commandé par les ministères du travail et de la santé suite aux critiques formulées à l'égard du retrait du risque chimique du compte professionnel de prévention dans le cadre des ordonnances sur le droit du travail, ce rapport devait répondre aux questions suivantes : comment améliorer la prévention de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux ? Comment opérer un suivi de l'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux ? Comment assurer la prise en compte des spécificités des agents chimiques dangereux dans les règles d'indemnisation ?

30% des maladies professionnelles

Les risques chimiques sont très répandus: 38% des salariés (soit 7 millions de personnes) déclarent avoir été exposés à au moins un produit chimique (CNAMTS 2006) et 10% (plus de 2,2 millions de personnes) sont exposés à un ou plusieurs produits reconnus comme cancérogène (SUMER 2010). De nombreux secteurs d'activité sont concernés: chimie, BTP, mines, métallurgie, services à la personne, réparation automobile etc...

Le risque chimique est à l'origine de pathologies professionnelles tels que cancers, asthme, allergies et 30% de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues annuellement en Europe sont liées à l'exposition à des produits chimiques.

Propositions parlementaires pour les victimes du travail (juillet 2018)

Lancée par le groupe communiste à l'Assemblée Nationale, une commission d'enquête parlementaire sur les maladies professionnelles dans l'industrie a rendu son rapport en juillet dernier. Pilotée par Pierre DHARREVILLE (député PCF des Bouches du Rhône) et Julien BOROWCZYK (député LREM de la Loire), cette commission répondait aux préoccupations d'élus face à la persistance de pathologies professionnelles dans leurs circonscriptions.

Le secteur de l'industrie étant le plus concerné (73% des 50 000 maladies professionnelles reconnues chaque année le sont parmi les ouvriers), l'enquête s'est concentrée sur ce secteur d'activité comme l'indique l'intitulé du rapport : « Maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie (risques chimiques, psychosociaux ou physiques), les moyens à déployer pour leur élimination ».

Le rapport est parti de deux constats : les maladies professionnelles ne sont pas assez prévenues ; elles sont aussi sous-reconnues et sous estimées.

Les propositions concrètes s'articulent autour de 3 grands axes :

- connaître : afin, notamment, de réactiver l'obligation de déclaration des maladies professionnelles ;
- reconnaître pour se donner les moyens. Une des propositions consiste à intégrer la dimension santé au travail dans la médecine générale ;
- prévenir : en mettant en cohérence tous les services qui gravitent autour de ces sujets.

Reste désormais à savoir comment le gouvernement entend s'emparer des conclusions et des propositions de ces différents rapports.

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN ILE-DE-FRANCE

Un acteur de santé solidaire et engagé

Présidée par Frédéric GOUËDARD, la Mutualité française Ile-de-France est la représentation régionale de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), qui fédère 95% des mutuelles santé en France.

Les mutuelles et unions mutualistes sont des organismes à but non lucratif, régis par le code de la Mutualité.

Elles gèrent la complémentaire santé et peuvent proposer à leurs adhérents des garanties de prévoyance, des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, afin de les accompagner tout au long de leur vie.

La Mutualité française et ses unions régionales sont des acteurs incontournables de la politique de santé en France sur les territoires. Elles participent activement au maintien d'une protection sociale solidaire, d'un accès aux soins pour tous et à l'évolution de notre système de santé.

Un acteur social et économique de la région Ile-de-France

Les mutuelles de la Mutualité française Ile-de-France constituent le premier opérateur régional en complémentaire santé solidaire, l'un des premiers réseaux de soins en Ile-de-France et l'un des tous premiers acteurs de prévention et promotion de la santé après l'Assurance Maladie.

A ce titre, la Mutualité française lle-de-France représente le mouvement mutualiste dans les instances régionales et départementales notamment les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), la Caisse régionale d'Assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) ainsi que dans les différentes instances de pilotage de l'Agence régionale de santé (ARS).

Elle y milite en faveur de la modernisation du système de santé et de protection sociale et participe à l'élaboration de la politique de prévention régionale.

Acteur majeur de l'Economie sociale et solidaire, la Mutualité défend un entrepreneuriat qui place l'homme et l'utilité sociale au cœur du système. En Ile-de-France, elle est présente à la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) et au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

Des missions

La Mutualité française lle-de-France :

• Assure la représentation et porte les positions du mouvement mutualiste en région

Acteur global de santé, la Mutualité française lle-de-France est l'interlocuteur des partenaires publics, des élus, des décideurs locaux ainsi que des institutionnels et acteurs régionaux de santé.

Les représentants mutualistes participent aux instances de santé régionales et départementales pour :

- Défendre une conception de l'organisation sanitaire qui privilégie l'accès pour tous à des soins de qualité et à tarifs opposables ;
- Contribuer à la définition des politiques régionales de prévention et des priorités de santé publique en fonction des besoins de la population ;
- Promouvoir le modèle mutualiste.

• Agit dans le domaine de la prévention et promotion de la santé

La Mutualité française lle-de-France définit et développe un programme régional adapté à la population francilienne en partenariat avec les acteurs locaux. Elle agit dans une logique d'accompagnement des adhérents mutualistes et de la population afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé pour tous.

Elle met en place un programme de prévention organisé autour de 6 axes :

- Santé de l'enfant/parentalité,
- Santé des actifs,
- Santé des seniors,
- Santé dans les territoires prioritaires,
- Accompagnement des maladies chroniques,
- Santé des aidants.

Le service santé de la Mutualité française lle-de-France travaille en concertation avec les acteurs régionaux de santé, les institutions publiques et les partenaires associatifs pour animer les près de **400 interventions** réalisées chaque année.

• Favorise l'accès aux soins

Pour garantir des soins de qualité à des tarifs maîtrisés, la Mutualité française lle-de-France pilote le développement de conventionnement avec les professionnels et établissements de santé de la région afin de diminuer le reste à charge des adhérents mutualistes.

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN ILE-DE-FRANCE

Elle coordonne également l'offre régionale de soins et de services mutualistes afin de les valoriser auprès du grand public et des acteurs institutionnels.

• Anime le mouvement mutualiste régional

La Mutualité française Ile-de-France accompagne ses mutuelles adhérentes en favorisant, notamment, le militantisme de proximité et en donnant aux militants mutualistes les moyens d'exercer leur engagement (formation, information etc...).

UN ACTEUR SANTÉ DE PROXIMITÉ





UNE FORTE REPRÉSENTATION LOCALE

125
mandats
de représentation
pour porter la parole
mutualiste

La **Mutualité française Île-de-France** est présente dans de nombreuses instances régionales comme les **caisses primaires d'assurance maladie** (Cpam), la CRAMIF, le **Conseil économique social et environnemental régional** (Ceser), la **chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire** (CRESS) ainsi que dans les différences instances de pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



19 6 Magasins d'optique

7 Etablissements d'hospitalisation

1 🕏 Pharmacies

3 Etablissements et services pour la petite enfance

15 Centres dentaires

8 Centres médicaux et polyvalents

36 Etablissements et services médico-sociaux (Ehpad, services de soins à domicile...)

5 (9) Centres d'audition

10 P Centres infirmiers

2 Initiatives sociales (école de puériculture, institut de formation)

Mutualité française lle-de-France

15 cité Malesherbes 75009 PARIS

Retrouvez l'ensemble des services de la Mutualité française Ile-de-France sur

www.iledefrance.mutualite.fr

Et suivez nous sur :

Facebook: facebook.com/MutualiteFrancaiseIDF

Twitter: twitter.com/mutidf



ÎLE-DE-FRANCE